

Notes sur le cours de René LÉVY

du 4 avril 2011

פרק אבות א,ה

Lors du dernier cours, nous avions distingué deux sortes de badinages : le badinage *en trop* et le badinage *de trop*. Dans le contexte, à partir d'un verset d'Amos, nous avions précisé que le badinage *de trop* était le badinage conjugal. Dans ce verset, où Dieu dit à l'homme « **מה שחו** », Dieu dit quel est son *Meinung*, son intention : on y dit à l'homme ce que Dieu a l'intention de faire. On peut aussi entendre le **שח** comme étant celui de l'homme ; ainsi pour Rav, il s'agit du badinage superflu, la *siḥa yetera*. Pour Raši, plus explicite, il s'agit du badinage conjugal .

Il existe une différence dans le badinage conjugal lui-même, selon qu'il est coupable (**שיחה יתרה**) ou innocent (**שיחה**). Nous avions dit lors de la précédente séance que le badinage est innocent quand l'homme éprouve le besoin d'amener sa femme à vouloir ; sinon il est coupable. Dans le badinage innocent, qui s'apparente à la prière, l'homme éprouve le besoin d'amener sa femme à vouloir (**ריצה**, forme intensive du verbe **רצה**, « chercher l'agrément », idée que l'on retrouve dans les sacrifices offerts au temple, qui doivent être agréés).

Il faut maintenant distinguer très nettement le **פיתוי** du **ריצוי** :

- le séducteur ne recherche pas l'agrément de la femme, mais son désir (ce qui n'exclut pas que le badinage puisse aussi servir à la séduction) ;
- le **ריצוי** doit être distingué du désir de la femme (**חשוקה**) . Certes l'homme est tenu d'honorer le désir de sa femme, mais on parle de **ריצוי** quand la femme ne désire pas. Quand le **פיתוי** amène la femme à céder, le **ריצוי** amène la femme à agréer.

Nous avions aussi vu dans le précédent cours que Maïmonide substituait **כללה** à l'adjectif **יתרה** : Maïmonide faisait ainsi du badinage en trop une conversation superflue. Cependant, et la remarque est de taille, la fin de la halaha précise que l'accouplement entre un homme et sa femme doit avoir lieu **בלצן**, **שניהם**, avec la volonté des deux.

Nous avions montré qu'il y avait apparentement entre **רבי שיחה** et **רבי שיחה יתרה**. Nous avons été amenés à conclure qu'il fallait entendre par **רבי שיחה יתרה**, non pas un excès de badinage, mais un certain badinage que sa qualité fait de trop : nous l'appellerons *hyperbadinage*, à entendre qualitativement. Il est trop par ce qu'il est mal. Pour Raši, la **שיחה יתרה** désigne exclusivement le badinage conjugal. Le **רבי שיחה** agit dans un contexte social. Nous verrons cependant qu'il y a parenté, ce qui nous permet de conclure que le **רבי שיחה**

דש"י : דברי שחוק שלפני תשמיש.

בראשית ג,טו : ולא אישך משוכן.

conduit à la **שיחת יתרה**. L'apparentement est un apparentement causal : un hyperbadinage dans un contexte social comprend le risque d'un badinage conjugal fautif.



Passons maintenant à l'interpolation du tanaïte sur le raisonnement a fortiori.

**יוסי בן יוחנן איש ירושלים אומר : י希 ביטך פתוּה לרוּחה, ויהיו עניים בני ביתך
ואל תרבה שיחת עם האישה באשתו אמרו כל וחומר באשת חברו מכאן אמרו
חכמים : כל המרבה שיחת עם האישה גורם רעה לעצמו ובטייל מדברי תורה וסופו
ירש גיהנום.**

Cette incise du tanaïte est loin d'être anodine : elle commande une relecture de Yossé ben Yohanan. Comment en effet comprendre le dictum « ne multiplie pas la conversation avec la femme » ? Sans la précision du tanaïte, on aurait pu comprendre qu'il ne faille pas parler avec la femme en général, comme on l'entend d'ordinaire, et l'on dirait qu'il s'agit des autres femmes : l'on finirait par flirter. Ainsi, sans la précision du tanaïte, l'exhortation ne concerneait que les autres femmes. Grâce à la précision interpolée, cette interprétation est à rejeter. D'autres ont interprété qu'il ne faut pas parler avec les femmes à cause de la frivolité que cela représente. Cette interprétation pêche également car qui de notre propre femme ou des autres serait la plus concernée, sinon la nôtre au plus haut point ? On aurait dû nous exhorter à la prudence dans la conversation avec la femme d'un autre car étant frivole ; à plus forte raison avec la nôtre, aurions-nous dû nous dire, car cette frivolité ne trouverait pas de limite. L'interpolation du tanaïte disqualifie donc à la fois la mise en garde contre le flirt et contre le bavardage futile.

Raši signale qu'il existe une lecture disant qu'il s'agit bien de dissuader de compter fleurette, mais à sa femme menstrue. On ne comprend cependant pas pourquoi parler à sa femme menstrue vient annuler des paroles de Torah : Raši rejette donc cette version et dit que le cas concerne également la période de pureté de la femme et qu'à trop causer avec elle on en vient à négliger l'étude. Cependant, selon la logique du raisonnement a fortiori nous aurions dû dire qu'il s'agit de prendre garde à ne pas trop causer avec les autres femmes, à plus forte raison avec sa propre femme, que l'on côtoie quotidiennement ! Raši sent bien la difficulté et va avancer qu'il ne faut pas parler avec la femme d'un autre à cause du soupçon d'adultère qui pourrait en découler (**חטא**). Or le soupçon ne peut valoir pour sa propre femme, le raisonnement n'est pas rigoureux : ce passage de Raši est donc de l'esbroufe !

Dans un raisonnement a fortiori, קָل וּחֲמֹר en hébreu, un prédicat peut être dit, relativement au sujet, soit lourd (חָמֹר), soit léger (קָל). Quand il est lourd, on dit que l'argument attribué au sujet est un argument fort et réciproquement, si le prédicat est léger, l'argument est faible. Raši veut lester le **רַבִּי שִׁיחָה** avec la femme d'un autre, par le soupçon. En vérité, il n'a toujours pas rétabli le rapport a fortiori tel que le tanaïte l'amène, et n'a fait que lester « la femme d'un autre », quand « sa propre femme » est concernée par la négligence de l'étude. Quand il s'agit de « sa propre femme », l'exhortation devient forte ; du coup, en lestant maintenant « sa propre femme », le raisonnement est à l'envers. Tout cela n'est que rhétorique. Raši obtient deux sujets avec deux poids lourds, sans raisonnement a fortiori, et sans ne rien obtenir.

La réponse, pour autant qu'elle soit rigoureuse, doit être donnée en deux temps :

1. Rétablir formellement le raisonnement a fortiori. Le **רַבִּי שִׁיחָה** peut se changer dans la vie conjugale en une **שִׁיחָה יִתְרָה** ; l'hyperbadinage dans le contexte social porte donc à la faute, même avec sa propre femme. Ainsi Yossé met en garde contre l'hyperbadinage avec sa femme. Il est un seul badinage qui soit coupable, qui est celui auquel nous porte l'hyperbadinage dans le contexte social. Le tanaïte précise qu'il faut s'en garder avec sa propre femme [car porte à la faute], à plus forte raison avec la femme d'un autre [car infiniment plus grave]. Tout part du rapprochement entre le texte de *Haguiga* et de *Avot*, d'où nous inférons qu'un hyperbadinage porte en soi en badinage fautif, coupable.

2. Définir quelle est cette faute. On a déjà vu, lors du précédent cours, pourquoi la **שִׁיחָה יִתְרָה** avec sa femme constitue une faute : l'homme n'y éprouve pas le besoin du **רִיצְוִי** et se passe de l'agrément de sa femme. Il veut qu'elle cède – femme souvent souvent cède à celui qu'elle aime – mais ne recherche pas son agrément. Or il faut qu'il éprouve le besoin de requérir son **רָצֹן**, comme le précise Maïmonide (**כְּרָצֹן שְׁנִים**). L'homme voudrait obtenir quelque chose de sa femme sans l'amener à vouloir : c'est cela la **שִׁיחָה יִתְרָה**. L'homme sort, s'exprime, pour obtenir quelque chose, pas pour l'amener à vouloir, sans qu'il l'ait priée, comme la fausse sortie vue dans les cours précédents qui définissaient la conduite anti-abrahamique. Une femme peut bien consentir, mais sans y agréer. *La volonté de la femme lui vient seulement de ce que l'homme la requiert*. Si l'homme ne requiert pas, la femme ne peut agréer, elle est comme aboulique, **בְּלִ רָצֹן**.